

**Saison 2024 - Manche 8 - Contrôle de cartons d'arbitrage, examen des feuilles de manches et des demandes des clubs**

Compte rendu de la CCI du 8 juillet 2024

6 membres sur 7 présents

Représentant du comité sportif : Sophie RODOLPHE et Guy ALDEBERT

Date	Type et lieu championnat	Catégorie nom de l'équipe	Nom du joueur	N° de licence du joueur sanctionné	Joueur licencié au club de	Détail des fautes commises	Sanction prononcée par la commission	Amende
23/06/24	ELITE à Sainte-Geneviève	BASTARD EXCELLENCE	CAYRE André	276	S.Q. COLOMBIES	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
23/06/24	LIGUE à Luc					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
07/07/24	AOV à Laguiole					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
30/06/24	CEOR LAGAST à Olemps					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
30/06/24	LEVEZOU à Inières					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
30/06/24	PALANGES COMTAL à Pierrefiche (terrain de Séverac)					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
30/06/24	SEGALA à Balsac	GAYRARD TROISIEME SERIE	GAYRARD Loïc	9419	S.Q. BARAQUEVILLE	Forfait non signalé en district pour une manche, arbitrage assuré	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	30 € + 1 manche de suspension au capitaine
30/06/24	VALLON DOURDOU à Campuac					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS

**Saison 2024** - Contrôle de cartons d'arbitrage, examen des feuilles de manches et des demandes des clubs

Compte rendu de la CCI du 8 juillet 2024

6 membres sur 7 présents

Représentant du comité sportif : Sophie RODOLPHE et Guy ALDEBERT

	Date	Type et lieu championnat	Catégorie nom de l'équipe	Nom du joueur	N° de licence	Joueur licencié au club de	Détail des fautes commises	Sanction prononcée par la commission	Amende
<b>Finale école de quilles</b>	22/06/2024	Finale équipes école de quilles à Lunel				SEBAZAC	Carence d'un arbitre désigné par un club	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	25 € par arbitre manquant
<b>Finale championnat Aveyron doublette Jeunes et Féminines</b>	06/07/24	Finale jeunes et féminines à Rignac	GAUD FA15 HONNEUR	GAUD Lilou	113107	S.Q. MAGRIN	Forfait signalé pour une équipe jeune ou adolescente	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Avertissement au club
	06/07/24	Finale jeunes et féminines à Rignac	RANETE FA15 HONNEUR	RANETE Maguy	112574	S.Q. GABRIAC	Forfait signalé pour une équipe jeune ou adolescente	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Avertissement au club
	06/07/24	Finale jeunes et féminines à Rignac	FOISSAC FA18 HONNEUR	FOISSAC Léna	112501	S.Q. TREMOUILLES	Forfait signalé pour une équipe jeune ou adolescente	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Avertissement au club
	06/07/24	Finale jeunes et féminines à Rignac	SIMON FA18 HONNEUR	SIMON Lauria	111388	S.Q. ESPALION	Forfait signalé pour une équipe jeune ou adolescente	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Avertissement au club
	06/07/24	Finale jeunes et féminines à Rignac	VIALARET CA HONNEUR	VIALARET Anthony	111987	S.Q. TREMOUILLES	Forfait signalé pour une équipe jeune ou adolescente	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Avertissement au club
	06/07/24	Finale jeunes et féminines à Rignac	MAZARS FA18 HONNEUR	MAZARS Océane	12900	S.Q. TREMOUILLES	Forfait signalé pour une équipe jeune ou adolescente	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Avertissement au club
	06/07/24	Finale jeunes et féminines à Rignac	BONNAFIS JU HONNEUR	BONNAFIS Emilien	112705	S.Q. MOYRAZES	Forfait non signalé pour une équipe jeune ou adolescente	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	15 € au club
	06/07/24	Finale jeunes et féminines à Rignac	PRIVAT FA15 HONNEUR	PRIVAT Margot	111472	S.Q. MARCILLAC	Non présentation d'une équipe jeune ou adolescente sur un podium	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	30 € au club

	Date	Type et lieu championnat	Catégorie nom de l'équipe	Nom du joueur	N° de licence	Joueur licencié au club de	Détail des fautes commises	Sanction prononcée par la commission	Amende
<b>Finale championnat Aveyron doublette Jeunes et Féminines</b>	07/07/24	Finale jeunes et féminines à Rignac	MATET Fém QUATRIEME SERIE	MATET Nadège	5443	S.Q. DURENQUE	Forfait signalé pour une équipe féminine	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
	07/07/24	Finale jeunes et féminines à Rignac	BROUZES Fém CINQUIEME SERIE	BROUZES Sandra	114102	E.S. HUPARLAC	Forfait signalé pour une équipe féminine	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
	07/07/24	Finale jeunes et féminines à Rignac	DESPRES Fém CINQUIEME SERIE	DESPRES Clémence	114644	E.S. HUPARLAC	Forfait signalé pour une équipe féminine	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
	07/07/24	Finale jeunes et féminines à Rignac	MATET Fém QUATRIEME SERIE	MATET Nadège	5443	S.Q. DURENQUE	Défaut d'arbitrage pour une équipe féminine	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
	07/07/24	Finale jeunes et féminines à Rignac	TROUCHE Fém PROMOTION A	TROUCHE Sandra	8095	S.Q. DURENQUE	Forfait signalé pour une équipe féminine	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
<b>Coupe Aveyron Ligue/Elite</b>	28/06/2024	Coupe de l'Aveyron ELITE à La Primaube					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
	28/06/2024	Coupe de l'Aveyron LIGUE à Baraqueville				BARAQUEVILLE	Non acheminement de la feuille de manche au siège dans le temps voulu	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	50 € au club organisateur

**Vétérans**

Date	Type et lieu championnat	Catégorie nom de l'équipe	Nom du joueur	N° de licence	Joueur licencié au club de	Détail des fautes commises	Sanction prononcée par la commission	Amende
15/05/2024	Manche 1 à Colombies		GASQ Gérard	113823	S.Q. FLORENTIN	Forfait non signalé d'un joueur vétérán ou super-vétérán en compétition individuelle	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
29/05/2024	Manche 2 à Baraqueville		CALVET Joël	113000	S.Q. RIGNAC FIRMI	Forfait non signalé d'un joueur vétérán ou super-vétérán en compétition individuelle	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
12/06/2024	Manche 3 à Inières		BARBEZANG E Jacques	419	S.Q. CRANSAC AUZITS	Forfait non signalé d'un joueur vétérán ou super-vétérán en compétition individuelle	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
12/06/2024	Manche 3 à Inières		LATIEULE Jean-Charles	11083	S.Q. CRANSAC AUZITS	Forfait non signalé d'un joueur vétérán ou super-vétérán en compétition individuelle	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
12/06/2024	Manche 3 à Inières		DECUYPERE Jean-Claude	113373	S.Q. ENTRAYGUES	Forfait non signalé d'un joueur vétérán ou super-vétérán en compétition individuelle	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
12/06/2024	Manche 3 à Inières		CALVET Joël	113000	S.Q. RIGNAC FIRMI	Forfait non signalé d'un joueur vétérán ou super-vétérán en compétition individuelle	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
12/06/2024	Manche 3 à Inières		MONGAUZE Georges	1470	S.Q. RODEZ	Forfait non signalé d'un joueur vétérán ou super-vétérán en compétition individuelle	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
26/06/2024	Manche 4 à Rodez		FAYEL Thierry	921	S.Q. LUNEL	Forfait non signalé d'un joueur vétérán ou super-vétérán en compétition individuelle	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
26/06/2024	Manche 4 à Rodez		GREZES Gerard	8110	S.Q. LE SEQUESTRE	Forfait non signalé d'un joueur vétérán ou super-vétérán en compétition individuelle	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
06/07/2024	Finale à Séverac		DELERIS Jean-Paul	12272	LA QUILLE NAJACOISE	Forfait non signalé d'un joueur vétérán ou super-vétérán en compétition individuelle	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
06/07/2024	Finale à Séverac		SOUYRI Claude	12270	LA QUILLE NAJACOISE	Forfait non signalé d'un joueur vétérán ou super-vétérán en compétition individuelle	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
06/07/2024	Finale à Séverac		POUGET Robert	918	B.O. SAINT JEANAISE	Forfait non signalé d'un joueur vétérán ou super-vétérán en compétition individuelle	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €